

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Séance du 12 NOVEMBRE 2024

**OBJET : DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET PATRIMONIAL POUR LA
 REHABILITATION DE LA CHAPELLE SANTA MARIA DE CAMBIA**

DE 2024-066

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31
 Présents : 13
 Absents : 38
 - dont ayant donné pouvoir : 9
Votants : 22
 -dont « pour » : 22
 -dont « contre » : 0
 - Abstentions : 0
 - Non-participations : 0
 - Non votants : 0

Le mardi 12 novembre 2024 à 16h00,

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Pasquale Paoli, convoqué le vendredi 08 novembre 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

BERNARDI François Albert BRIGNOLE Jean CASANOVA David COGNETTI Vincent	COGNETTI TURCHINI Catherine GUIDICELLI Mathieu NASICA Pierre	OLMETA Pierre ROCCHI Ange Toussaint SALICETI Nicolas	SARGENTINI François TADDEI Pierre TOMASINI Jacques André
---	--	--	--

Absents ayant donné pouvoir :

ACQUAVIVA Mathieu (à Saliceti Nicolas) ACQUAVIVA François (à Cognetti Turchini Catherine) BERTINI Jean Marcel (à Nasica Pierre)	BRUSCHINI Pierre (à Taddei Pierre) CASAROMANI Marie Thérèse (à Cognetti Vincent)	FILIPPI Jean François (à Casanova David) GIAMARCHI Jean Marc (à Rocchi Ange Toussaint)	GIUDICELLI Jean (à Guidicelli Mathieu) ROSSI Alexandre (à Tomasini Jacques André)
---	---	---	--

Absents :

ALBERTINI Lucie ALBERTINI Pierre François ALBERTINI COLONNA Nicolette ANTONIOTTI Serge BARTOLI Marc BRUNEL Jean Pierre CIATTONI Michel COSTA Jacques COSTA Lucien FERRARI Blaise	FRANCESCHETTI Bernard GERONIMI Pierre Marie GILLET VITTORI Stéphane GUIDICELLI Maria LECA Jacques LESCHI Pierre MAESTRACCI Jean Felix MARIANI Mathieu MARTINETTI Antoine MORACCHINI Christian	NEGRONI Jérôme ORSINI François PACCIONI Sylvestre PASQUALINI Jean Félix PASQUALINI Gilles POLIDORI Christiane POLIDORI Michel RENUCCI Franck RENUCCI Jean SALVIANI Pierre Paul	SIMONPIERI Maria Catherine SIMONPIETRI Antoine SOUSTRE Frederic TAFANELLI Jean Baptiste VENTURINI Simon VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
---	--	---	---

SECRETAIRE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ETE, DE NOUVEAU, CONVOQUE LE 12 NOVEMBRE 2024 A 16H00 ET PEUT DELIBERER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.

Le Président expose au conseil communautaire le projet de réhabilitation de la Chapelle Santa Maria de Cambia qui a été déposé auprès de la Collectivité de Corse pour financement par la dotation quinquennale 2019-2024.

S'agissant d'un édifice classé, le dossier doit être déposé auprès des services du patrimoine.

Par son intérêt patrimonial, il apparait nécessaire d'établir un diagnostic architectural et patrimonial de l'ouvrage.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20241112-2024-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Publication : 21/11/2024
 DELIBERATION N 2024-066

Pour l'autorité compétente par délégation

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 13 VOTANTS : 22



Le Président présente donc le devis établi par le cabinet d'architecture Orma Architettura, pour la mission de diagnostic relative à ce projet, lequel s'élève à la somme de 17 760 € H.T.

Le Président propose de solliciter l'aide financière de la Collectivité de Corse par application du plan de financement suivant :

Plan de financement	MONTANT DE L'OPERATION : 17 760 € H.T.
CdC 80 %	14 208 €
CCPP 20 %	3 552 €

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

DECIDE :

Par 22 voix Pour 0 Contre 0 Abstention 0 Non-participation

- **D'adopter** le plan de financement quant au projet présenté ci-dessus,
- **De solliciter** la participation financière de la CdC,
- **D'autoriser** le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention,
- **D'inscrire** au budget général les crédits nécessaires à l'opération.

*Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 12/11/2024
Le Président
François SARGENTINI*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20241112-2024-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Publication : 21/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation
DELIBERATION N 2024-066

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 13 VOTANTS : 22



